

# *Notre Affaire à Tous*

## Rapport d'activité - 2019

Janvier 2020



Rencontres annuelles de *Notre Affaire à Tous* - 15 et 16 juin 2019



<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019</b>	<b>3</b>
<b>1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>6</b>
1.1 / Qui sommes-nous ?	6
1.2 / Nos missions	7
1.3 / Nos valeurs	8
1.4 / Notre public	9
<b>2 / NOS ACTIONS</b>	<b>10</b>
2.1 / Renforcer le droit de l'environnement	10
2.2 / Faire connaître les droits environnementaux	14
2.3 / Améliorer le droit de l'environnement	17
2.4 / Construire un réseau de juristes engagé-es	20
<b>3 / NOS MOYENS D'ACTION</b>	<b>21</b>
3.1 / Vie associative	21
3.2 / Ressources humaines	23
3.3 / Communication	23
<b>4 / NOS PARTENAIRES</b>	<b>26</b>
4.1 / Événements	26
4.2 / Partenaires associatifs et universitaires	27
4.3 / Partenaires financiers	28
<b>5 / BILAN FINANCIER</b>	<b>29</b>

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

### 1er mars 2019 : [Installation à la base](#)

En mars 2019, la base est devenu le lieu de la mobilisation climatique et sociale ! Avec 9 autres associations, *Notre Affaire à Tous* s'est installée dans ce lieu en plein coeur de Paris. C'est ici que nous avons poursuivi et enclenché toutes nos actions pour la protection des droits du vivant, entouré-es de toutes celles et ceux qui font vivre le mouvement climat en France.

Depuis un an, ce **projet éphémère** est porté par un groupe d'associations engagées et une communauté exceptionnelle de bénévoles qui font fait vivre ce lieu, avec un bar associatif, des bureaux, un espace de coworking et des salles de réunions.

### 13 et 14 mars 2019 : [Soirée de lancement et sortie de notre Manifeste pour une justice climatique](#)

Le 14 mars, *Notre Affaire à Tous* publiait le Manifeste pour une justice climatique "[Comment nous allons sauver le monde](#)", aux Éditions Massot. **Le 13 mars, nous organisons une grande soirée de lancement** en présence de nos allié-es et de personnalités qui construisent avec nous, aujourd'hui, le combat pour la justice climatique.

Ce manifeste est un petit livre, pour d'immenses combats : ceux de notre temps. Il est celui de la génération climat, qui ne se définit pas par son âge mais par sa volonté de tout repenser. C'est celui de toutes celles et ceux qui s'y reconnaissent.



### 14 mars 2019 : Affaire du Siècle, [lancement de la procédure au Tribunal Administratif de Paris](#)

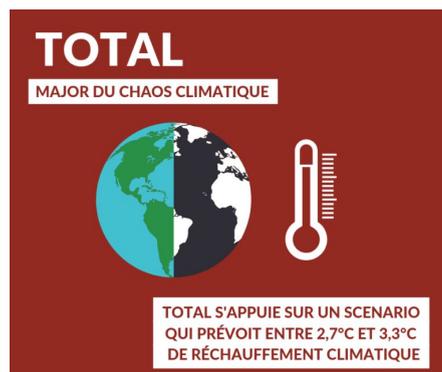
Le 14 mars 2019, trois mois après l'envoi d'une demande préalable indemnitaire au chef du gouvernement et à onze ministres, les associations requérantes de *l'Affaire du Siècle*, *Notre Affaire à Tous*, Oxfam France, Greenpeace France et la Fondation pour la Nature et l'Homme,



ont déposé une requête sommaire au Tribunal Administratif de Paris. Cette date marque le jour du dépôt officiel du recours.

## 29 mai 2019 : Publication du rapport [“Total, la stratégie du chaos climatique”](#) aux côtés de 350.org et Les Amis de la Terre

A l'occasion de l'Assemblée Générale de Total, Notre Affaire à Tous, 350.org et les Amis de la Terre ont publié le rapport “Total, la stratégie du chaos climatique” afin de dénoncer l'incompatibilité de la stratégie de l'entreprise avec l'Accord de Paris ainsi que ses incohérences en matière climatique. La stratégie climat de Total est “criblée de fausses solutions” : les investissements massifs de Total dans le gaz et les agrocarburants provoquent de lourds impacts climatiques, sociaux et environnementaux. Total entretient aussi un espoir aveugle dans les technologies de capture et stockage du CO<sub>2</sub>. La stratégie climat de Total et ses leviers d'atténuation d'impact climatique ne sont qu'un leurre et participent à une aggravation de la crise actuelle. Pourtant, une limitation du réchauffement climatique à +1.5 °C demeure encore possible, si une réelle transition énergétique vers les renouvelables était entamée. Il y a urgence à agir : Total n'a d'autre choix que de changer radicalement de modèle économique. Faute de quoi l'entreprise s'expose à des risques financiers et juridiques imminents.



## 18 juin 2019 : [Mise en demeure de Total](#)

Le 18 juin 2019, à la suite d'une réunion avec Patrick Pouyanné, le PDG de Total, 14 collectivités territoriales, accompagnées par les associations *Notre Affaire à Tous*, *Les Eco-Maires*, *Sherpa* et *ZEA*, ont mis en demeure la multinationale pour manquement à son devoir de vigilance. Cette mise en demeure fait suite à une première interpellation de l'entreprise en octobre 2018 à travers laquelle les associations et les collectivités demandaient la mise en conformité du plan de vigilance de Total avec les dispositions légales. Ces territoires demandaient à la multinationale de prendre en compte le risque climatique dans ses activités et d'adopter mesures de réduction de gaz à effet de serre en ligne avec l'objectif de réchauffement planétaire à 1,5°C. Une augmentation de la température supérieure à ce seuil pose de graves dangers tant pour la nature que pour les humains. Face à l'impunité de la [19e entreprise](#) la plus émettrice de gaz à effet de serre au monde, les territoires se défendent.

## 15 octobre 2019 : [Réaction à l'insuffisance de la loi énergie-climat](#)

Le 15 octobre 2019, *Notre Affaire à Tous*, accompagnée par le cabinet Vigo (nous représentant dans l'*Affaire du Siècle*) et Seattle Avocats (nous représentant dans l'affaire *Total*), a soumis au Conseil constitutionnel, dans le cadre d'un contrôle de constitutionnalité, une contribution



extérieure visant à démontrer les insuffisances et manquements à la Constitution du projet de loi énergie-climat. Au travers cette contribution extérieure, nous demandons au Conseil constitutionnel de reconnaître plus particulièrement les différents manquements à l'obligation constitutionnelle de vigilance environnementale ainsi que le droit de vivre dans un système climatique soutenable, au titre des droits protégés par la Constitution.

## 25 novembre 2019 : [Lancement de SuperLocal](#)

Le 25 novembre 2019, *Notre Affaire à Tous*, ~ le mouvement, et *Partager C'est Sympa*, ont lancé SuperLocal, une campagne pour lutter contre les projets polluants et injustes partout en France ! Ce projet a pour but l'accompagnement de collectifs locaux qui se battent contre de tels projets. *Notre Affaire à Tous* inscrit le moyen juridique au coeur de ce projet et entend mener son combat pour la justice climatique dans les territoires en faisant de chacune de ces batailles l'affaire du siècle ! De novembre à décembre 2019, l'association a été saisie par de nombreux collectifs pour de l'accompagnement juridique. Nos membres ont déposé quatre recours gracieux.



## 18 décembre 2019 : [Premier anniversaire de l'Affaire du Siècle](#)

Le 18 décembre 2018, *Notre Affaire à Tous* lançait, aux côtés de Greenpeace France, Oxfam France et la Fondation pour la Nature et l'Homme, la première action en justice contre l'Etat français en matière climatique : [l'Affaire du Siècle](#). Pourtant un an après, force est de constater que l'action de l'Etat en matière climatique est toujours au point mort. Face à ce manque de réaction, et pour le premier anniversaire du début de cette action inédite, nous avons lancé, le mercredi 18 décembre, un [grand appel à témoignages](#) pour construire une cartographie des impacts des changements climatiques en France ! L'objectif étant de montrer que le retard de l'Etat a déjà des conséquences ici et maintenant sur les populations et les territoires français. Certains témoignages pourront être intégrés au dossier juridique.



## 1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 1.1 / Qui sommes-nous ?

*Notre Affaire à Tous* est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, *Notre Affaire à Tous* cherche à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

**Un mouvement de citoyen-nes pour la justice climatique.** *Notre Affaire à Tous* compte aujourd'hui plus de 430 adhérent-es, dont une cinquantaine de membres actif-ves organisé-es en groupes de travail. Ces bénévoles sont pour la majorité des professionnel-les du droit, des juristes, avocat-es, étudiant-es en droit, chercheur-ses ou encore magistrat-es dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide de cabinets d'avocat-es en pro bono sur les plus importants projets de l'association. **Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs.**

Un comité d'expert-es appuie l'association dans son déploiement et son action, parmi lesquels le climatologue Jean Jouzel et la juriste Valérie Cabanes, respectivement co-Président et co-Présidente d'honneur de l'association.

**Nos groupes de travail.** Il existe au 31 décembre 2019 [huit groupes de travail](#) : "Juristes", "Plaidoyer", "Affaire du Siècle", "Multinationales", "Inégalités climatiques", "People's Climate Case", "Experts" et "Communication". Le groupe Juristes et le groupe Plaidoyer sont tous deux constitués de trois sous-groupes. Le groupe juristes se divise en pôles "Recours locaux", "Éducation-sensibilisation" et "Mouvement mondial" et "Veille", tandis que le groupe Plaidoyer est composé des groupes "Droits de la nature", "Ecocide" et "Constitution écologique".

Les co-référents de ces groupes ainsi que plusieurs membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la "coordination" qui assure la gestion stratégique de l'association. Ces groupes sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur [notre site internet](#).



## 1.2 / Nos missions

*Notre Affaire à Tous* est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui a fait du droit une arme afin de protéger le [vivant, les communs naturels et le climat](#). *Notre Affaire à Tous* est issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement. Nous nous positionnons comme "avocat-es de la planète", en cherchant à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

**Notre défi, pour ce siècle**, est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.

**Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.** Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. *Notre Affaire à Tous* agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.

**Justice économique, sociale, climatique et environnementale.** Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. *Notre Affaire à Tous* accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'état de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-ne-s, et protéger les droits de la nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.

**Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.** *Notre Affaire à Tous* travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental et de la nature. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la nature et l'incrimination de l'écocide.

**Un mouvement mondial.** *Notre Affaire à Tous* s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les



contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

### 1.3 / Nos valeurs

**Démocratie et accès au droit.** Depuis qu'ils se sont constitués en société, les humains ont élaboré une multitude de nombreuses règles régissant leur vie commune. Mais si le « contrat social » de Rousseau et l'avènement de la démocratie représentative dans les pays occidentaux ont permis une organisation sociale plus juste, ces modèles ont ignoré une donnée capitale : celle de la finitude de nos ressources. **Michel Serres proposait en 1990 d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire humaine, celle d'un « contrat naturel » s'ajoutant au droit créé pour régir les relations entre êtres humains.** Il ne peut se concevoir d'organisation sociale juste, égale et libre en méprisant l'écosystème terre dans lequel s'inscrit l'humain.

Notre action afin d'améliorer l'accès aux droits repose ainsi sur plusieurs démarches : à partir de plusieurs analyses juridiques, en France comme au-delà de nos frontières, nous observons que le juge limite la capacité d'action du législateur, et à travers lui des citoyen-nes, sur les sujets relatifs à la préservation de l'environnement, jugé d'intérêt général trop faible pour limiter les droits et libertés économiques. **Nous oeuvrons pour permettre aux citoyen-nes de choisir la préservation de l'environnement aux intérêts économiques.**

L'action en justice pour l'environnement est confrontée à de nombreuses limites, fussent-elles procédurales ou dues à l'absence de fondements adéquats. À travers notre campagne pour un droit adapté à l'urgence climatique **nous travaillons à décrypter, améliorer et transmettre les outils pour que les citoyen-nes puissent se saisir de ces questions et faire respecter les droits à un recours effectif à la justice et à un procès équitable.** Notre action en justice est, en tant que telle, un autre élément de cet axe, visant à amener les citoyen-nes à s'approprier le droit comme outil.

**Justice climatique et sociale, en France et dans le monde.** La protection de l'environnement nécessite aussi de lutter contre la misère, l'exclusion et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous par-delà les frontières. Cette ambition de solidarité mondiale renvoie notamment au concept de « responsabilités communes mais différenciées », inscrit dans les traités sur le climat. Elle nous impose de prendre une part équitable dans la lutte contre le changement climatique.

Les victimes se situent hors de nos frontières, mais également à l'intérieur. Car si la protection du climat nous concerne tou-tes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des populations (notamment dans les DOM-TOM) et professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs-trices, ouvrier-es du bâtiment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres. **Ouvrer pour le climat et le respect des ressources naturelles est ainsi un acte de**



**justice sociale et de solidarité.** Il s'agit également de tenir compte de la participation des plus démunis aux démarches de protection de l'environnement. **Envisager une responsabilité plus forte de l'humain vis-à-vis de l'environnement consiste également à inventer de nouveaux outils de protection pour les populations soumises à la dégradation de l'environnement (santé, dégradation des conditions de travail).**

## 1.4 / Notre public

L'action de *Notre Affaire à Tous* s'adresse à différents types de publics :

- **Les "allié-es objectif-ves"** : d'une part, les associations et mouvements environnementaux et plus précisément celles et ceux spécialisé-es dans la protection du climat ; d'autre part, les juristes (chercheur-ses et praticien-nes) et scientifiques dont le sujet de travail est l'environnement et le climat ;
- **Celles et ceux pour qui nous agissons** : si la protection du climat nous concerne tou-tes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs notamment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres davantage exposés et disposant de moins de ressources pour s'adapter ;
- **Celles/ceux que nous devons convaincre** : le grand public, les acteurs privés et institutionnels. Aux Pays-Bas, le recours déposé par Urgenda était accompagné d'une plainte de 881 citoyen-nes. En Belgique, environ 32 000 personnes se sont associées au recours déposé, soit plus d'un adulte sur 200.

## 2 / NOS ACTIONS

### 2.1 / Renforcer le droit de l'environnement : Actions en justice, agir par la jurisprudence

Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.

**L'Affaire du Siècle** : l'action en justice contre l'Etat français pour inaction climatique : Notre Affaire à Tous s'est engagée depuis sa création, dans l'élaboration du premier recours climat à portée globale, enjoignant l'Etat français à respecter ses engagements en faveur de l'environnement et du climat. Le premier acte de ce recours a été lancé le 18 décembre dernier 2018 en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France. Tout au long de l'année



2019, ce recours climat, à la fois en termes juridique et de mobilisation, a animé la vie de l'association et a contribué à la croissance du mouvement environnemental et social français. L'année 2019 a été celle du réveil climatique en France et dans le monde. En France, la Marche du Siècle du 16 mars a réuni 100 000 français-es à Paris et 350 000 sur le territoire français.

Pendant toute la procédure juridique, nous voulons faire de [L'Affaire du Siècle](#), l'affaire de tout le mouvement climat, et rassembler partenaires associatifs et mouvements citoyens pour réaliser ensemble cette opportunité immense de changement pour le climat et l'environnement. La [pétition de soutien](#) que nous avons lancé pour soutenir notre action en décembre 2018 a atteint en quelques jours 1 millions de signatures et a atteint le cap des 2 millions le 10 janvier 2019, soit trois semaines après son lancement. Elle est aujourd'hui la plus grande mobilisation en ligne de l'histoire de France. L'Affaire du Siècle a représenté un moment clé pour Notre Affaire à Tous, pour nos partenaires et pour tout le mouvement climat en 2019.

Ce recours a été élaboré par les juristes de *Notre Affaire à Tous*, les avocat-es pro-bono du cabinet Vigo, et les avocat-es et juristes des trois autres associations co-requérantes. [La demande préalable indemnitaire](#) a été envoyée le 18 décembre 2018 au chef du gouvernement et 11 autres ministres. En 2019, toutes les pièces juridiques ont été déposées au tribunal administratif de Paris par les associations : le 14 mars, nous avons déposé une [requête sommaire](#), puis nous avons déposé notre [mémoire complémentaire](#) le 20 mai. Depuis, l'Etat n'a toujours pas soumis son mémoire en défense et aucune décision à la hauteur du défi climatique n'est constatée.



Face à la persistance de cette inaction, et à l'occasion de l'anniversaire du lancement de *l'Affaire du Siècle*, nous avons lancé **un grand appel à témoignages** pour construire une cartographie des impacts du changement climatique sur les populations et territoires français. Fin 2019, deux semaines après le lancement de cet appel, déjà 15 000 témoignages avaient été recueillis. Notre volonté est de montrer que les impacts du changement climatique touchent déjà une grande partie de la population et que l'inaction de l'Etat affecte leurs droits fondamentaux. Les témoignages les plus documentés pourront être inclus dans la procédure juridique, sous la forme d'attestations. *Notre Affaire à Tous* aura également la possibilité de recontacter des citoyen-nes ayant témoigné, dans le cadre de son projet "inégalités climatiques".

**Nos partenaires : Greenpeace France, Oxfam France, Fondation pour la Nature et l'Homme**



**GREENPEACE**



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME  
Créée par Nicolas Hulot

**Les territoires qui se défendent : agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs :** En octobre 2018, à la suite de la démarche de plusieurs comtés californiens, des villes de New York ou Los Angeles qui se sont engagés dans des actions contre les pollueurs majeurs, *Notre Affaire à Tous* a entrepris un travail d'accompagnement de 13 collectivités, avec les associations Sherpa, les Eco-Maires et ZEA. Ces collectivités, rassemblées sous la bannière des **territoires qui se défendent**, ont décidé d'interpeller l'entreprise TOTAL au titre de son devoir de vigilance, la mettant en garde contre le risque climatique posé par ses activités et leurs conséquences néfastes et irréversibles sur ces territoires.



Parce que l'entreprise n'a pas répondu aux exigences des collectivités dans son deuxième plan de vigilance de mars 2019, les collectivités et associations ont mis en demeure la multinationale pour manquement au devoir de vigilance (conformément à la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres de 2017). Suite à cette mise en demeure, la multinationale avait trois mois pour prendre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre adéquates. Cet ultimatum n'ayant pas été pris en compte, nous pouvons assigner la multinationale française en justice depuis le 19 septembre 2019,



pour qu'il lui soit enjoint de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris.

Par ailleurs, depuis l'interpellation d'octobre 2018, plusieurs nouvelles collectivités ont décidé de nous rejoindre. Fin 2019, elles sont officiellement 15 à faire partie de l'action. La [mobilisation des collectivités territoriales](#) a d'ailleurs été un axe stratégique tout au long de l'année. Nous avons conçu un guide juridique et proposé aux collectivités de les accompagner dans une action contre Total. Cette campagne de mobilisation s'est associée à celle portée par 350.org sur le désinvestissement des collectivités, avec des actions de formation auprès de militant-es et d'élu-es locaux.

**Nos partenaires : Sherpa, Eco Maires, ZEA, et les 15 collectivités, Seattle Avocats**



En parallèle de notre action en justice, et pour appuyer l'action juridique, certains de nos membres ont rédigé, en partenariat avec Les Amis de la Terre et 350.org, un rapport intitulé "[Total : la stratégie du chaos climatique](#)" montrant la politique irresponsable de Total, appelant à la mobilisation citoyenne et à la responsabilité de nos institutions face au principal responsable de la crise climatique : l'industrie fossile. Ce rapport est sorti le 29 mai 2019. Les membres de Notre Affaire à Tous ont également travaillé en partenariat avec le projet de recherche universitaire '[En-communs](#)' à l'élaboration d'une étude juridique 'benchmark' ayant pour but de comparer les performances climatiques des entreprises au regard de leur devoir de vigilance et d'autres obligations préexistantes. La publication de ce rapport est prévue pour 2020.

**Nos partenaires : 350.org, Amis de la Terre, En-communs**



Enfin, Notre Affaire à Tous s'est aussi jointe en 2019 à la campagne "[Stop Impunité](#)" aux côtés d'une coalition de 150 organisations de 16 pays différents appelant à mieux réguler les multinationales pour que les droits des peuples et les droits humains soient respectés. Cette pétition était adressée aux Présidents de la Commission européenne et du Conseil de l'Union Européenne, aux représentants des Etats membres et aux parlementaires européens.

**Nos partenaires : logo campagne stop Impunité**





Le **People's Climate Case** : une action en justice pour le climat à l'échelle européenne. Un recours climat a également été porté, le 24 mai 2018, contre l'Union européenne. [Le Climate Action Network \(CAN\) Europe](#) coordonne ce recours, porté par 10 familles d'Europe et du monde et l'association de jeunesse autochtone Sami contre le manque d'ambition climatique de l'Union Européenne à l'horizon 2030 qui menace les droits fondamentaux des plaignant-es. *Notre Affaire à Tous* est le relais français de cette initiative, accompagnant les plaignant-es français du recours, la famille Feschet.



"44% en 6 ans : cela représente nos pertes réelles de récoltes en Provence à cause des impacts du changement climatique qui nous frappent de plus en plus durement."

MAURICE FESCHET

Maurice Feschet, plaignant français auprès du Tribunal de Justice européen pour réhausser les objectifs climat à l'horizon 2030



En mai 2019, le Tribunal européen a jugé que le changement climatique était une menace pour les droits fondamentaux des plaignant-es, mais que l'affaire était irrecevable pour des raisons de procédure, déclarant que les familles n'avaient pas le droit de recourir aux tribunaux pour contester les objectifs climatiques fixés par l'Union Européenne, selon le principe de l'intérêt individuel et direct.

Face à cela, les familles ont décidé de faire appel de la décision le 11 juillet 2019. Fin 2019, l'appel n'a toujours pas suscité de réponse. L'accompagnement de la famille Feschet est notamment communicationnel. La partie juridique est prise en charge par des avocat-es à l'échelle européenne. Nous communiquons régulièrement avec Maurice Feschet (représentant principal de la famille) pour le tenir au courant des enjeux juridiques liés à son action. Nous lui avons rendu visite, invité à des événements (à l'occasion de la sortie de notre manifeste et du dépôt du recours de *l'Affaire du Siècle* en mars, à la deuxième grève internationale des jeunes pour le climat de mai 2019, avec une prise de parole à Paris).

Au moment du lancement du People's Climate Case, une [pétition](#) a également été lancée plus tôt dans l'année, le 24 mai 2018, en [soutien aux plaignant-es du Peoples Climate Case](#). Elle a déjà récolté aujourd'hui plus de 90 000 signatures. En 2020, nous continuerons le travail de mobilisation autour de ce recours.

**Nos partenaires : Climate Action Network , Germanwatch, Green Transition Denmark, ZERO Portugal, 2Celsius**





### **SuperLocal** : le contentieux climatique à l'échelle locale.

S'attaquer aux manifestations d'une politique par le droit est devenue l'ambition du groupe de travail "[Recours locaux](#)" de Notre Affaire à Tous, dès mai 2019. Le groupe se tient donc à la



**NOTRE  
AFFAIRE  
A TOUS**



disposition de collectifs locaux en lutte afin de leur fournir des conseils juridiques de qualité. Pour lutter contre les projets polluants et injustes partout en France, Notre Affaire à Tous s'est alliée avec ~ le mouvement, et Partager C'est Sympa pour lancer la campagne SuperLocal, le 25 novembre 2019. En inscrivant le moyen juridique au cœur de ce projet, Notre Affaire à Tous entend mener son combat pour la justice climatique dans les territoires et faire de chacune de ces batailles l'affaire du siècle. Notre association assure donc l'appui juridique des collectifs qui nous saisissent.

De juin à fin décembre 2019, nous avons été saisis [par une dizaine de collectifs](#). Quatre recours gracieux ont déjà été rédigés en 2019 par les membres du groupe de travail recours locaux : contre le projet d'allongement d'une piste à l'aéroport de Caen-Carpiquet, contre le projet Open Sky de Valbonne à Sophia Antipolis et contre le projet de serre tropicale Tropicalia dans le Nord Pas de Calais, contre le plan local d'urbanisme de la Ville de Melun. En 2020, nous continuerons cet accompagnement juridique essentiel pour la protection des espaces et le respect des volontés des citoyen-nes.

**Nos partenaires : ~le mouvement, Partager C'est Sympa**



## **2.2 / Faire connaître les droits environnementaux : documentation des atteintes aux droits et des inégalités climatiques**

Afin d'oeuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public.

**Inégalités climatiques et environnementales.** Les actions menées par Notre Affaire à Tous ont vocation à porter la problématique de la justice sociale liée à l'état de la planète et la dégradation de notre environnement. En parallèle des actions en justice, l'association s'est



engagée depuis 2018 dans un travail d'enquête, de documentation et d'établissement d'une base de données sur les inégalités climatiques et environnementales : selon l'âge, le sexe, ou le statut social des individus, c'est-à-dire leurs ressources économiques, culturelles et sociales, leur vulnérabilité face aux risques du changement climatique est fortement différenciée. Ce travail est réalisé depuis mars 2019 par les membres de *Notre Affaire à Tous* rassemblés dans le groupe de travail "[Inégalités climatiques](#)".

Ce travail s'est notamment traduit par une [collaboration avec plusieurs journalistes](#), issu-es de cinq médias, alliance désormais connue sous le nom de [JIEC](#) (Journalistes d'Investigation sur l'Écologie et le Climat). Le 27 novembre 2018, une première série de portraits de témoins du changement climatique a été publiée : des témoins dont le territoire, l'activité, la vie sont impactés par le changement climatique. Plusieurs de ces témoins ont participé au lancement de *l'Affaire du Siècle* en décembre et en ont été les premiers soutiens publics de cette action. Cette collaboration inédite entre des journalistes de différents médias s'est poursuivie et a permis trois autres publications communes en 2019 : en avril, en juin et en novembre.

Cette sensibilisation à la justice climatique, environnementale et sociale s'est aussi faite à travers l'élaboration d'une revue de presse mensuelle par les bénévoles de *Notre Affaire à Tous* à partir du 19 avril 2019. Cette revue de presse, intitulée [IMPACTS - La revue de presse des inégalités climatiques](#) étudie les territoires et les populations sous le prisme de l'urgence climatique, afin de faire prendre conscience du lien entre justice sociale et justice climatique. Au 31 décembre 2019, sept revues de presse ont été conçues et envoyées à une base de données de 600 personnes s'étant inscrites pour la recevoir.



**IMPACTS**

LA REVUE DE PRESSE DES  
INÉGALITÉS CLIMATIQUES

*Nos partenaires : Bastamag, Mediapart, Politis, Reporterre, la Revue Projet*



Le 19 avril, en parallèle du lancement de notre revue de presse, nous avons lancé un [second appel à témoignages](#) des impacts du changement climatique en France (le premier appel avait été lancée en mai 2018), en insistant sur la nécessité des témoignages pour faire entendre la voix de toutes celles et tous ceux qui subissent des préjudices. Nous avons recueilli 25 témoignages. Ce travail de collecte de témoignages s'est intensifié en décembre 2019, lorsque nos trois organisations partenaires de l'Affaire du Siècle ont accepté de lancer un appel à témoignages similaires pour



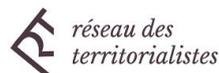
construire une cartographie des impacts, pour le premier anniversaire du lancement de notre action.

Dans le cadre du projet inégalités climatiques, nous avons également voulu renforcer nos liens avec le milieu universitaire : c'est pourquoi, en juillet 2019, nous avons réalisé une enquête avec le géographe Guillaume Faburel de l'Université Lyon II, ainsi que des doctorants et des étudiantes intitulée "Vivre les fournaies urbaines". Le rapport de présentation des résultats de l'enquête n'était pas encore finalisé en fin d'année 2019.

A partir de septembre 2019, *Notre Affaire à Tous* a mené un partenariat avec trois étudiant-es de la Clinique de droit de Sciences Po Paris dans le cadre d'une recherche-action. Notre travail commun doit répondre à plusieurs objectifs : la réalisation d'une cartographie des préjudices liés aux effets du changement climatique, l'analyse juridique d'un certain nombre de contentieux juridiques et enfin la faisabilité d'une action de groupe en matière environnementale. Ce partenariat se poursuivra jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020.

En septembre 2019 également, nous avons également enclenché un partenariat avec des étudiant-es de master de Sciences Po Toulouse afin de préparer l'organisation d'un tribunal fictif contre l'Etat français montrant les impacts du changement climatique sur les humains et les non-humains. Ce tribunal fictif se tiendra en décembre 2020.

**Nos partenaires : Université Lyon II, UMR Triangle, Réseau des Territorialistes, Clinique de droit de Sciences Po Paris, Sciences Po Toulouse**



**Le projet Education-Sensibilisation.** Ce projet initié en juin 2019 a pour objectif d'éduquer et de sensibiliser collégien-nes et lycéen-nes aux enjeux de justice climatique et de l'articulation entre droits humains et changement climatique. L'objectif est de faire connaître leurs droits grâce à des interventions allant de 1h à 3h (en fonction de la disponibilité des professeur-es, des intervenant-es et des élèves).



**Une plaquette de présentation** a été réalisée par les membres de *Notre Affaire à Tous* durant l'été. En septembre, nous avons officiellement commencé à communiquer sur cette plaquette et avons reçu plusieurs sollicitations d'interventions. Les premières interventions ont eu lieu en décembre : une première s'est déroulée dans le lycée franco-allemand de Fribourg pendant deux jours, une deuxième devant l'association des bibliothécaires de France et une troisième



au REFEDD pour former les personnes en service civique sur le droit de la nature et limites planétaires. Les projets conduits par le groupe Education-Sensibilisation ont également vocation à être déployés par les antennes locales de *Notre Affaire à Tous*.

### **La veille juridique des contentieux climatiques mondiaux.**

Afin de sensibiliser à l'importance de l'outil juridique dans la lutte contre le changement climatique, les membres de *Notre Affaire à Tous* élaborent depuis mai 2019 une newsletter recensant les cas de justice climatique à travers le monde, intitulée "[La newsletter des affaires climatiques](#)". Celle-ci a pour but de rendre le savoir disponible et d'inspirer sur les moyens de droit invoqués dans d'autres pays. Il s'agit de donner à toutes et tous les moyens de comprendre les enjeux de telles actions en justice à travers le monde face à l'urgence climatique. Elle est destinée aux citoyen-nes, aux juristes, aux académiques et à toute personne souhaitant s'emparer du sujet de la justice climatique, sous le prisme du droit. Car *Notre Affaire à Tous* fait partie de ce mouvement planétaire de plus de 1400 actions en justice pour le climat. En 2019, les membres de *Notre Affaire à Tous* ont publié [cinq numéros de la newsletter](#).



Forts de cette expérience, plusieurs membres de *Notre Affaire à Tous* ont contribué à un projet universitaire d'ouvrage sur les "grandes affaires climatiques" à travers le monde. Cet ouvrage sera publié en 2020.

**Notre Manifeste pour la justice climatique.** Sur la lancée de *l'Affaire du Siècle*, de la mobilisation grandissante des citoyen-nes pour le climat et des grèves des jeunes en France et dans le monde, nous avons voulu montrer comment nos actions s'inscrivaient dans le devoir de protection du vivant. Le manifeste "[Comment nous allons sauver le monde](#)" est sorti le 14 mars 2019, jour du dépôt des premières pièces juridiques de *l'Affaire du Siècle* au Tribunal Administratif de Paris. Si *Notre Affaire à Tous* est une association utilisant le droit comme outil et levier de protection de la planète, à travers l'action en justice climatique et la défense des droits de la nature, ce Manifeste s'inscrit dans une tendance plus large : celle d'une génération qui se lève, prend en main son avenir, et se pose en avocate du climat et de la planète.





## 2.3 / Améliorer le droit de l'environnement : plaider pour un droit adapté aux limites planétaires et pour le vivant

*Notre Affaire à Tous* travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental plus efficace, notamment par la reconnaissance de droits pour la nature. Nous voulons établir, par la jurisprudence, la transformation de notre droit et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature.

**Plaider pour la reconnaissance des droits de la nature.** Le groupe "[Droits de la Nature](#)" de *Notre Affaire à Tous* s'est pleinement emparée de la problématique en 2019 et travaille activement à la valorisation de cette pensée. Reconnaître des droits pour la nature, c'est admettre et protéger le droit de tous les écosystèmes "à exister, se développer et évoluer". Il ne s'agit pas d'ôter aux humains certains droits, mais d'affirmer l'inextricable lien entre la société humaine et la Nature. Que ce soit par des décisions de justice, des lois ou des actes locaux, dans le monde, des Etats ont accordé des droits à des entités vivantes. *Notre Affaire à Tous* se charge d'étudier les différents actes internationaux rendus afin de synthétiser les différentes formes de reconnaissance de droits de la nature, les avantages comme les inconvénients qu'elles présentent. Ainsi, certaines villes aux Etats-Unis, certains pays comme l'Equateur, la Bolivie et la Colombie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande, ont reconnu des écosystèmes comme sujets de droit afin de mieux les protéger.

*Notre Affaire à Tous* est également membre de la *Global Alliance for the Rights of Nature* (GARN) et participe avec d'autres associations à la mise en place d'un tribunal européen des "droits de la Nature" dans le cadre du hub européen de la GARN. Celui-ci devra se tenir en marge du congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en juin 2020 à Marseille, et se concentrera sur la protection des entités vivantes aquatiques. Cette démarche s'inscrit dans une campagne menée sur les droits des écosystèmes aquatiques aux niveaux local, national et européen.

Enfin, *Notre Affaire à Tous* a pris contact avec les initiateurs du projet Parlement de Loire visant à reconnaître une personnalité juridique à la Loire et à imaginer un parlement inter-espèces, en vue d'une prochaine collaboration incluant notamment l'audition de Valérie Cabanes.

*Nos partenaires : GARN, NatureRights, Wild Legal, Earth Thrive, Parlement de Loire.*



GARN  
GLOBAL ALLIANCE FOR  
THE RIGHTS OF NATURE



WILD  
LEGAL



LE PARLEMENT  
DE LOIRE

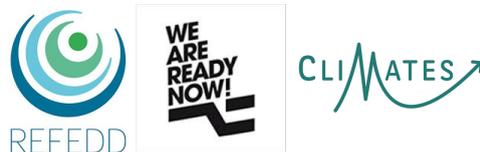


**Insérer le climat dans la Constitution.** La révision constitutionnelle lancée en avril 2018 a été suspendue à l'été 2018. Elle a repris en juin 2019 puis a de nouveau été reportée à une date ultérieure. *Notre Affaire à Tous* a néanmoins continué en 2019, avec ses partenaires de l'Appel pour une [Constitution Écologique](#), de militer pour l'inclusion dans la Constitution de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité, en respectant les limites planétaires. L'éventuel passage devant le Sénat, si les débats sur la réforme constitutionnelle devaient reprendre son cours, sera l'occasion de tenter à nouveau de faire passer les amendements que nous défendons.



En attendant, *Notre Affaire à Tous* a profité de la Convention Citoyenne pour le Climat pour soumettre [une contribution](#) aux 150 citoyen-nes de la Convention citoyenne afin de défendre notre proposition de modification de l'article 1er de la Constitution. Fin décembre 2019, les 150 citoyen-nes avaient inscrit cette proposition parmi les propositions principales à soumettre au gouvernement à la fin de la Convention Citoyenne pour le Climat. Nous espérons par conséquent que notre proposition de modification de l'article 1er de la Constitution sera soumise au vote.

**Nos partenaires : CliMates, REFEDD, WARN!**



**Inscription de l'écocide dans le droit pénal français.** *Notre Affaire à Tous* a également mené une autre action de plaidoyer : celle de l'incrimination de l'écocide dans le droit pénal français. Un groupe de travail [Ecocide](#) a été mis en place.

Nous avons ainsi rédigé une proposition de loi avec Nature Rights et Wild Legal qui avait pour objectif d'être présentée à des parlementaires. Puis, nous avons proposé des amendements aux propositions de lois soumises par ces parlementaires qui s'appuyaient sur notre proposition initiale pour la reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires. Notre présidente d'honneur, Valérie Cabanes, a été cheffe de file dans ce travail de rédaction et d'échanges avec les parlementaires, accompagnée de certains de nos membres. En mai 2019 et en décembre 2019, respectivement au Sénat et à l'Assemblée Nationale, des [propositions de loi](#) relatives à l'écocide ont été soumises par des sénateurs et des députés. Elles ont malheureusement toutes les deux été rejetées mais *Notre Affaire à Tous* travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition de loi améliorée.

En fin d'année 2019, tout comme pour le projet Notre Constitution Écologique, *Notre Affaire à Tous* a soumis une contribution à la Convention Citoyenne pour le Climat intitulée "[Pour la](#)



reconnaissance de l'écocide et des limites planétaires”, en partenariat avec les associations Nature Rights et Wild Legal.

**Nos partenaires : NatureRights, Wild Legal, End Ecocide on Earth**



**Contribution extérieure à la loi énergie-climat.** Le 15 octobre 2019, les bénévoles juristes de Notre Affaire à Tous ont soumis une contribution extérieure au Conseil constitutionnel en réaction à l'insuffisance de la loi énergie-climat dans le cadre d'un contrôle de constitutionnalité. Accompagnée du cabinet Vigo (qui nous représente dans l'*Affaire du Siècle* et Seattle Avocats (nous représentant dans l'affaire *Total*), cette contribution extérieure visait à démontrer les insuffisances et manquements à la Constitution du projet de loi énergie-climat. Notre Affaire à Tous considère que ces dispositions constituent un manquement à l'obligation constitutionnelle de vigilance qui s'impose au législateur en matière environnementale. L'association demande également au Conseil constitutionnel de reconnaître le droit de vivre dans un système climatique soutenable, au titre des droits protégés par la Constitution.

## 2.4 / Construire un réseau de juristes engagé-es

**Un réseau territorial.** L'année 2019 a été celle de l'expansion de Notre Affaire à Tous. Partout sur les territoires, les français-es ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupe locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif étant de combattre les projets imposés et polluants, sensibiliser à l'importance d'utiliser les outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, rencontrer les acteurs territoriaux ou encore faire un travail de plaidoyer auprès des élu-es locaux. De plus le projet SuperLocal a permis de réunir des juristes de toute la France afin d'agir au plus près des collectifs.

**Un réseau international.** Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement global, celui pour la justice climatique. Depuis sa création, Notre Affaire à Tous s'est attachée à tisser des liens avec les organisations et citoyen-nés agissant pour la justice climatique à travers le monde. A ces réseaux d'organisations non gouvernementales s'ajoutent souvent des chercheur-ses, expert-es, scientifiques des litiges climat ; notamment le Sabin Center for Climate Change Law de l'Université de Columbia.

Nous organisons et participons à des échanges sur le terrain du droit et de la mobilisation citoyenne, avec de nombreuses organisations à travers le monde, dont Urgenda (Pays-Bas),



ClientEarth (UE), Our Children's Trust (Etats-Unis), le Wildlife Trust of India (Inde), Klimaatzaak (Belgique), CIEL (international), ASUD (Italie), Friends of the Irish Environment (Irlande), la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN), DeJusticia (Colombie), etc.

En Février 2019, nous sommes intervenus à un meeting avec les Verts Italiens en matière de stratégies de contentieux climatique. En mars 2019, nous avons participé à l'Atlante Fest de Rome sur le thème de mobilisation climatique citoyenne, ainsi qu'à une rencontre au Sénat de la République Italienne visant le thème de la responsabilité climatique de l'Etat et les stratégies de contentieux climatique.

En 2019, ce mouvement est plus fort que jamais et nous entretenons régulièrement des échanges avec nos réseaux internationaux : à travers notre soutien au People's Climate Case, en partageant nos expériences et les moyens juridiques employés dans le cadre de *l'Affaire du Siècle* et de *l'affaire Total*. Nous avons été contactés par des associations étrangères qui souhaitent attaquer leur Etat pour inaction climatique et avons ainsi mené des activités de conseil juridique concernant la stratégie légale et médiatique à suivre pour ce type de recours. Nous avons notamment travaillé avec l'association ASUD et leur avocat en Italie, dans la phase de rédaction, relecture et conseil pour le recours Giudizio Universale (jusqu'en Septembre 2019).

Nous avons également fait connaître nos actions aux Etats-Unis et avons été contactés par la *Human Rights Academy* afin de participer à une Université d'été en 2020. Nous avons participé en tant que delegate member au People's Summit on Climate, Rights and Human Survival à NYC en Septembre 2019, et nous avons signé la [déclaration finale](#). Nous avons également mené à bien une [initiative de précontentieux climatique](#) aux USA, auprès du Procureur Général de la Californie:

## 3 / NOS MOYENS D'ACTION

### 3.1 / Vie associative

**Les groupes de travail et la coordination.** En 2019, le nombre de bénévoles a beaucoup augmenté dans les différents groupes de travail de *Notre Affaire à Tous*. Le retentissement de *l'Affaire du Siècle* a fait connaître nos actions et le levier du droit pour combattre le changement climatique et protéger les droits fondamentaux des citoyen-nes. De nombreux étudiant-es en droit, juristes et avocat-es ont rejoint nos différents groupes de travail existants et ont permis d'en faire émerger de nombreux autres.

Les groupes de travail se sont peu à peu structurés, et ont fait monter en puissance les membres les plus actif-ves. A ce jour, la majorité de ces groupes sont menés par des référents bénévoles, qui accueillent les nouveaux membres, organisent les réunions et participent à la stratégie générale de l'association. Les salarié-es font ensuite le lien entre les différents



groupes de travail, appuient la stratégie des groupes, leurs projets et la stratégie générale de l'association.

Les membres les plus actif-ves de l'association forment ce que l'on appelle la "coordination" de *Notre Affaire à Tous*, qui réunit référent-es des groupes de travail, salarié-es et membres du Conseil d'administration : elle définit la stratégie globale et les projets. Elle se réunit régulièrement (tous les quinze jours) et échange quotidiennement.

### **Evénements internes :**

- Tout d'abord, le 31 mars 2019, nous avons organisé une après-midi de plénière à l'École démocratique de Paris. Cette journée avait pour but de faire se connaître et se rencontrer les différents membres et de travailler ensemble afin de développer la coopération et de faire cohésion autour du projet associatif. La vingtaine de participant-es à cette journée a ensuite eu l'occasion de participer à l'inauguration de la Base, ayant lieu le même jour.
- Un autre temps fort pour la vie associative ayant eu lieu cette année a été le weekend des premières [Rencontres Annuelles de Notre Affaire à Tous](#), le weekend du 15 et 16 juin, à l'espace Bright City. Ouvert à tou-tes les membres de l'association, l'objectif était de se réunir, se rencontrer et d'entamer une réflexion sur les projets de l'association. Après une présentation des projets et leurs avancées, les participant-es se sont séparés en différents ateliers en fonction de thématiques données (plan d'action stratégique, publics cibles, valeur ajoutée de l'association, etc.). Puis, une réflexion sur les droits de la nature et les limites planétaires a été entamée par Valérie Cabanes. Le dimanche a été le théâtre d'une réflexion collective plus poussée (gouvernance, croissance, défis, etc.).

**Formations internes.** En fin d'année 2019, nous avons lancé notre programme de formations internes en droit destiné à tou-tes nos bénévoles. Une première formation a été organisée par le groupe de travail "Droits de la nature" et animée par un membre le 8 décembre 2019. Cette première formation a vu la participation de 15 personnes.

**La création de groupes locaux.** L'année 2019 a été celle de l'expansion de *Notre Affaire à Tous* avec la création de 3 groupes locaux. Partout sur les territoires, les français-es ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Dès mai 2019, [un premier groupe local](#) de *Notre Affaire à Tous* a été créé à Strasbourg. Composé majoritairement d'étudiant-es en droit, le groupe s'est peu à peu constitué et a grandi, et est aujourd'hui composé d'une vingtaine de membres, déterminés à passer à l'action. Puis, en fin d'année, ce sont les villes de Lyon et Grenoble qui se sont lancées dans l'aventure. Une démarche qui annonce de beaux jours pour la justice climatique et la protection des droits du vivant partout sur les territoires.





**Un nouveau Conseil d'Administration.** L'Assemblée Générale annuelle de *Notre Affaire à Tous* le 19 octobre 2019 au sein de laquelle nous avons présenté notre rapport d'activités, notre plan d'action 2020 et nos exercices comptables 2018. Nous avons également modifié nos statuts et notre règlement intérieur. Cette Assemblée Générale marquait la fin du mandat de deux ans des membres du Conseil d'Administration élu-es en juin 2017 et a permis l'élection du [nouveau Conseil d'Administration](#), composé de sept membres élu-es pour un mandat de deux ans.

Parmi les sept administrateurs et administratrices, trois sont membres du bureau : une présidente (Clotilde Bato), un trésorier (Martin Bobel) et une secrétaire générale (Marie Pochon).

Les membres du Conseil d'Administration viennent d'horizons divers et ont pour engagement commun l'amélioration du droit de l'environnement et de la justice climatique. Il s'agit de Clotilde Bato (directrice de SOL), Martin Bobel (coordinateur du REFER), Marie Pochon (assistante parlementaire), Marie Toussaint (juriste, eurodéputée), Christel Cournil (Professeure de droit public), Marine Denis (doctorante en droit public) et Marine Yzquierdo (avocate).

*Notre Affaire à Tous* compte fin décembre 2019 plus de 1800 sympathisant-es inscrit-es à sa newsletter semi-mensuelle, 437 adhérent-es et autour de 50 bénévoles actif-ves au sein de ses groupes de travail sur une totalité de 150 bénévoles.

Valérie Cabanes, juriste en droit international, et Jean Jouzel, climatologue et ancien membre du GIEC, sont co-président-es d'honneur de l'association.

## 3.2 / Ressources humaines

En janvier 2019, l'association a ouvert deux postes salariés : un poste de coordination générale et un poste pour la gestion administrative et financière. Au cours de l'année 2019, le poste de gestion administrative et financière a évolué pour intégrer également les tâche de coordination de la vie associative. En 2019, *Notre Affaire à Tous* a aussi accueilli trois stagiaires (deux stages longs et un stage court).

Les salarié-es font le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes de travail, leurs projets et la stratégie générale de l'association. Elles s'occupent de la vie associative ainsi que de la gestion quotidienne, administrative, stratégique et financière de l'association.

## 3.3 / Communication



**Communication interne.** L'association a développé de nombreux outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur whatsapp, google drive commun, nouvel espace Slack.

Un organigramme interne a été élaboré, afin de mieux comprendre les rôles de chaque personne active dans l'association et permettre des échanges plus fluides entre les groupes, la coordination, les salarié-es et le Conseil d'administration.

**Communication externe.** Notre Affaire à Tous a également développé différents supports de communication (plaquette de présentation, flyers, tracts) notamment pour les déplacements et les évènements de l'association.



Notre communauté sur les réseaux sociaux a par ailleurs grandement augmenté, en particulier après le lancement de *l'Affaire du Siècle* :

- Au 1er janvier 2019, notre page Facebook avait 8991 abonné-es. Au cours de l'année, la communauté de *Notre Affaire à Tous* a doublé pour atteindre 17 691 abonné-es au 31 décembre 2019.
- Au 31 décembre 2019, 11 400 personnes nous suivent sur notre page Twitter, comparé aux 6000 abonné-es en début d'année.
- Sur Instagram, 4 500 personnes suivaient nos actions en janvier 2019. Ce chiffre est presque trois fois plus grand en fin d'année 2019, avec 11 500 abonné-es.
- Enfin, notre newsletter générale bimensuelle est suivie par 1 800 abonné-es en fin d'année 2019. En début d'année, un peu moins de 1 000 personnes la lisaient.

**Accueil des adhérent-es.** Au 31 décembre 2019, l'association compte 436 adhérent-es.

**Les différentes publications de Notre Affaire à Tous.** En 2019, *Notre Affaire à Tous* a continué sa "recherche-action" en entretenant de nombreux liens avec les réseaux académiques afin d'enrichir la recherche juridique en matière climatique. Depuis notre création en 2015, nous nous attachons à créer des partenariats avec le monde universitaire, en droit, mais également en économie, science politique, sociologie, géographie...

**Nous avons été invités à plusieurs reprises à contribuer à des revues diverses :**

- Nous avons été invité-es par les associations 4D et WECF à contribuer à l'écriture d'un rapport sur les objectifs de développement durable de l'ONU et à la bataille contre les



inégalités à l'échelle de la France. Le rapport co-écrit avec 16 acteurs de la société civile s'intitule : "Remède à l'inégalo-scepticisme : une évaluation des inégalités en France au regard des objectifs de développement durable". Notre contribution s'est notamment concentrée sur l'ODD 13 : "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions". Ce [rapport a été publié en mai 2019](#).

- "Justice, climat : même combat !": nous avons écrit un article pour le 250e numéro de la Revue Quart Monde, sorti en juin. L'article "[Ni avenir, ni égalité, ni dignité sur une planète morte](#)", a été écrit par la coordinatrice générale.
- En septembre 2019, paraissait un [article dans la revue AJDA](#), co-écrit par trois membres de *Notre Affaire à Tous* : "« L'Affaire du Siècle » : entre continuité et innovations juridiques". Cet article explique le recours contre l'inaction climatique de l'Etat français et analyse les innovations juridiques.
- En octobre 2019 a été publié l'article dans la [Revue des droits de l'homme](#) co-écrit par deux membre de *Notre Affaire à Tous* : "Lutter contre le changement climatique par la désobéissance civile, un état de nécessité devant le juge pénal ?"
- Le Journal de l'Année Climat : co-écrit avec quatre autres associations (Climates, NatureRights, le REFEDD, Humans & Climate Change) : les membres de *Notre Affaire à Tous* ont notamment écrit quatre articles du [deuxième numéro du journal](#), publié en octobre.



## 4 / NOS PARTENAIRES

### 4.1 / Evénements

**Interventions publiques.** Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne à nos projets, nous poursuivrons les déplacements et participations à des événements dans le cadre de festivals, colloques, séminaires, marches et grèves pour le climat.

- "Climat : les jeunes belges et français répondent à Greta Thunberg", 22 février
- Le droit de l'environnement permet-il de faire face à l'urgence environnementale, à [l'Université](#) de Tours, 2 mars
- "Réparer : outils juridiques et pratiques de soin, à la Gaîté Lyrique, 20 mars
- Colloque droit de l'environnement : "Le droit comme outil de la protection environnementale : obstacles et portées". Intervention à la table-ronde "Le poids de l'action citoyenne", 9 avril
- "Procès climatique en France : la grande attente", à la [Sorbonne](#), 17 avril
- Earth Rights Conference, Suède, 10 et 11 mai
- Intervention au Camp Climat Alternatiba, août
- YouF Festival - Dax, forum international de la jeunesse, "Réfugiés climatiques : doit-on tous les accueillir ?", 5 octobre
- "L'Affaire du Siècle en questions !", Clinique de droit de Sciences Po, 16 octobre
- "La désobéissance civile légitimée par la justice ?", 16 octobre
- Conférence "Désobéissance civile et environnement", de Sciences Po Environnement Paris, 23 octobre
- Université d'automne de la Ligue des Droits de l'Homme : "Ecologie, justice et droits fondamentaux", 23 et 24 octobre
- La justice climatique et les contentieux climatiques, à l'Ecole Normale Supérieure, dans le cadre du séminaire "Négociations climatiques, géopolitique du climat et COP", 27 novembre
- Rencontres nationales du Crédit coopératif : 5 décembre
- Soirée SuperLocal : entrez en lutte, 7 décembre

### Organisation d'événements.

- Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets, 6 février
- Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets, 7 mars
- "Notre fête à tous : soirée de lancement de notre manifeste pour une justice climatique", 13 mars
- Co-organisation de la Marche du Siècle, 16 mars
- Plénière de Notre Affaire à Tous, 30 mars
- "Climat : maintenant on fait quelque chose" - Rencontre croisée avec Anuna de Wever et Kyra Gantois, les jeunes belges qui font la grève pour le climat, 15 mai
- Soirée mensuelle, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets, 4 juin



- Rencontres annuelles de Notre Affaire à Tous, 15 et 16 juin
- Soirée mensuelle et début de l'été, 5 juillet
- Soirée de rentrée de *Notre Affaire à Tous*, accueil des nouveaux bénévoles, présentation des projets, 12 septembre
- Co-organisation de marche "Climat, justice sociale : mobilisation générale", 21 septembre
- Rencontre avec les Gardiens de l'Atrato "La reconnaissance de droits à la nature, comme extension des droits humains, et facteur de paix ?", 16 octobre
- Rencontre et débat avec le collectif Quantité Critique : "Le mouvement climat : qui sont celles et ceux qui manifestent ?", 18 octobre
- Assemblée générale annuelle, 19 octobre
- Soirée-rencontre de Notre Affaire à Tous : "Que peut le droit pour le climat", 11 décembre

## 4.2/ Partenaires associatifs et universitaires

Convaincu-es de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, *Notre Affaire à Tous* porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen-nes mobilisés pour le climat.

Depuis notre création, [plusieurs partenaires](#) sont engagés sur la durée à nos côtés : c'est le cas de la Fondation France Libertés, de l'Université Paris 13 et de ses laboratoires IRIS et CERAP et du mouvement End Ecocide on Earth.

L'action que nous menons nécessite la mobilisation d'autres partenaires comme "allié-es objectif-ves" et "celles et ceux pour qui nous agissons". Ainsi, nous avons établi en 2019 plusieurs partenariats importants et de long terme à travers les divers projets et programmes que nous développons.

[L'Affaire du Siècle](#), lancée en décembre 2018 et portée tout au long de l'année 2019 n'aurait su avoir un tel retentissement sans les trois associations co-requérantes qui nous accompagnent : la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Greenpeace France et Oxfam France. De nombreuses organisations ont également apporté leur soutien à cette initiative (WWF, Bloom, Sud énergie et la Fédération Sud-Solidaire, les associations animalistes One Voice et L214 etc.).

L'action "[Les territoires qui se défendent](#)" face à Total, est menée depuis octobre 2018 avec les associations Sherpa, les Eco-maires et ZEA Océans ainsi que 15 collectivités. Cette action est également soutenue (non juridiquement) par les associations 350.org France et Les Amis de la Terre, avec qui *Notre Affaire à Tous* a rédigé et publié le rapport "[Total : la stratégie du chaos climatique](#)" en mai 2019.

En 2019, nous avons continué à mener nos activités de plaidoyer dans le cadre de [l'Appel pour une Constitution écologique](#) avec les associations de jeunesse CliMates, WARN et REFEDD.



Notre action pour accompagner les collectifs locaux en lutte contre les projets imposés et polluants, dans le cadre de [SuperLocal](#), ne serait pas possible sans nos partenaires : ~ le mouvement et Partager C'est Sympa. De plus sur tout le territoire les recours sont déposés en étroite collaboration avec les associations locales (MySophiaAntipolis, GDEAM, ACCAPAC) mais aussi avec les réseaux juristes d'organisations nationales telle que France Nature Environnement.

Nous nous inscrivons plus largement dans le cadre du "mouvement climat", notamment pour l'organisation de marches citoyennes ou d'actions diverses de plaidoyer, que l'on organise dans les réunions de "l'inter-orga" climat.

Plusieurs organisations se sont également associées en mai 2018 au lancement du recours européen [People's Climate Case](#), dont nous soutenons la famille plaignante française. Nous entretenons d'ailleurs des liens étroits avec le mouvement mondial pour la justice climatique. Un de nos premiers alliés internationaux est le Climate Action Network. Il s'agit de notre partenaire principal dans le cadre du [People's Climate Case](#), qui assure la stratégie juridique de ce recours européen, ainsi que la communication entre toutes les associations accompagnant les familles plaignantes (Germanwatch, Green Transition Denmark, ZERO Portugal, 2Celsius).

Nous échangeons régulièrement avec d'autres organisations et mouvements agissant par le droit pour combattre le changement climatique, comme : Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (Union Européenne), Our Children's Trust (Etats-Unis), Klimaatzaak (Belgique), CIEL (International), Global Alliance for the Rights of Nature (GARN, international), Wildlife Trust of India...

Enfin, nous avons aussi exploré des partenariats non-associatifs, notamment avec des universitaires et des journalistes dans le cadre du projet "[Inégalités climatiques](#)". Nous avons mené une enquête avec le géographe Guillaume Faburel, des doctorant-es et étudiant-es sur les vécus climatiques des personnes habitant dans cinq villes du sud de la France. Nous avons aussi entretenu notre partenariat avec les journalistes du [JIEC](#) (Journalistes d'Investigation sur l'Écologie et le Climat) : trois nouvelles publications communes ont vu le jour cette année, montrant les portraits de citoyen-nes impacté-es par le changement climatique en France.

Nos partenariats avec les universités et écoles d'enseignement supérieur se sont également renforcés en 2020 : avec trois étudiant-es de la Clinique de droit de Sciences Po Paris, avec une trentaine d'étudiant-es de master de Sciences Po Toulouse, avec la Clinique CERIC de l'Université Aix-Marseille.

### **4.3/ Partenaires financiers**

En 2019, le financement de *Notre Affaire à Tous* a évolué. Reposant en 2018 presque intégralement sur les adhésions et dons des particuliers, le changement d'échelle de l'association, essentiellement dû au retentissement de *l'Affaire du Siècle* a permis de nouer des relations avec de nouveaux partenaires financiers. Deux fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses



courantes et de fonctionnement. Cinq autres fondations (Climate Action Network Europe, Lush, Léa Nature, Terre Solidaire, Fondation Lemarchand) ont soutenu respectivement les dépenses liées à des projets spécifiques de *Notre Affaire à Tous*.

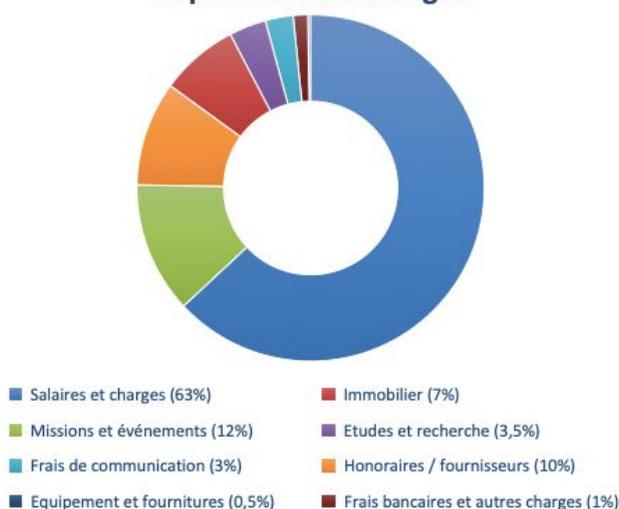
Afin de consolider nos activités, *Notre Affaire à Tous* recherche des financements complémentaires sur des projets et pour les dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, un calendrier budgétaire a été élaboré. Il contient également une campagne d'adhésions et de dons de particuliers pour l'année 2020.

## 5 / BILAN FINANCIER

### 5.1/ Les dépenses

Les ressources de Notre Affaire à Tous ayant considérablement évolué entre 2018 et 2019 avec les premières subventions de fondations, l'association a pu recruter ses premiers postes salariés à temps plein. Ainsi, une large part des charges de Notre Affaire à Tous correspond aux ressources humaines et à leur fonctionnement nécessaire au pilotage du programme de l'association : gestion stratégique, administrative et financière, coordination des groupes de travail et animation de la vie associative, etc. Les autres dépenses de l'association concernent les dépenses liées aux actions de sensibilisation, mobilisation, communication et événementiel, ainsi qu'à divers frais de fonctionnement (loyers, expert comptable, webmaster, etc.)

Répartition des charges





## 5.2/ Les ressources

En 2019, le financement de Notre Affaire à Tous a fortement évolué. Reposant en 2018 presque intégralement sur les adhésions et dons des particuliers, le changement d'échelle de l'association, essentiellement dû au retentissement de l'Affaire du Siècle a permis de nouer des relations avec de nouveaux partenaires financiers. Deux fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement. Quatre autres fondations (Climate Action Network Europe, Lush, Léa Nature, Terre Solidaire) ont soutenu respectivement les dépenses liées à des projets spécifiques de Notre Affaire à Tous. Afin de consolider nos activités, Notre Affaire à Tous recherche des financements complémentaires sur des projets et pour les dépenses de fonctionnement.

### Répartition des ressources

